

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2015

Le Maire ouvre la séance à 18H22

Sont présents :

Mmes et MM. RAKIC, BOLZE, CAILLAUD, BECQUET, BRAVARD, VUITTENEZ, LEVIEL, JACQUET, ROUX, Adjoints

Mmes et MM. HENNEQUIN, DIEZ, LABEAUNE, CHATEAU, FALCE, COSTE, CANCEL, CHAMPION, DAHLEN, DIERICKX, BELISSANT-REYDET, BIANCHI, BOUTEILLER-DESCHAMPS, LONGIN, GLOAGUEN, TRIFFAULT-MOREAU, JONDOT-PAYMAL, BOUILLET, THOMAS, Conseillers Municipaux

Secrétaire : M. FAIVRE

Ont donné pouvoir : Mme MERVILLE à Mme RAKIC
M. ANDRE à Mme CHATEAU
Mme LAGRANGE- à Mme BOUTEILLER-DESCHAMPS
MARTINET
Mme MONNOT à M. VUITTENEZ
Mme VIAL à M. TRIFFAULT-MOREAU

Le Maire informe les élus qu'il a fait déposer sur table deux rapports dont il demande l'inscription à l'ordre du jour de la présente séance.

Il précise que cette pratique peu courante a été dictée par une urgence caractérisée, pour des questions transmises mercredi et qui ne peuvent pas attendre le Conseil Municipal de Septembre.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'inscription des deux rapports suivants, qui seront examinés en cours de séance.

- ➔ Autorisation de solliciter une prorogation du délai de dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmée -ADAP-
- ➔ Fusion-absorption des Hospices Civils de BEAUNE et du Centre Hospitalier de NUIITS-SAINT-GEORGES

Le Maire laisse ensuite la parole à Alexis FAIVRE, secrétaire de la séance, pour un bref rappel des décisions prises lors de la dernière séance.

Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 2 avril 2015 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

→ EXAMEN DES DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

Arrivée de M. CANCEL à 18H40

RAPPORT 1 – DELEGATION AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte au Maire de sa communication relative aux décisions prises en vertu de cette disposition.

RAPPORT 2 – REVISION DU SCHEMA REGIONAL DE L'ORGANISATION DES SOINS -SROS- MODIFICATIONS PORTANT SUR 5 ACTIVITES DE SOINS

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, à la lecture de ce projet de révision du SROS, émet les observations suivantes :

1. La permanence des soins dans les établissements de santé (PDSES)

La Ville est très attentive à cette dimension et souhaite que celle-ci puisse continuer à être assurée comme elle l'est actuellement, autour du secteur des Urgences, dans les secteurs clés à savoir : imagerie et biologie au niveau du diagnostic, chirurgie et obstétrique, plus particulièrement au niveau du soin.

2. L'imagerie médicale

La Ville enregistre avec satisfaction l'installation d'une IRM, ouverte également aux praticiens privés, laquelle justifie plus encore la permanence des soins au niveau de l'imagerie.

3. La médecine (addictologie)

En matière d'addictologie, la Ville n'est pas concernée pas la modification du SROS mais elle tient à souligner combien il apparait important et urgent, au niveau de la population adolescente d'accroître les moyens de soins (réflexion actuelle du CLS du Pays Beaunois sur la création à BEAUNE d'une antenne de la Maison des Adolescents de DIJON).

4. La médecine (hospitalisation à domicile)

En matière d'hospitalisation à domicile, la Ville enregistre avec satisfaction le développement rapide de ce service dont l'activité atteint désormais son maximum et justifiera très certainement l'addition rapide de 10 lits supplémentaires aux 20 lits actuels.

5. Les soins de suite et de réadaptation

La Ville souhaite que les dispositifs SSR de la Communauté Hospitalière BEAUNE-NUITS ST GEORGES-SEURRE-ARNAY LE DUC se maillent et se développent de la façon la plus efficace.

Le Maire profite du passage de ce dossier pour mettre au vote les deux rapports remis sur table :

RAPPORT 38 – FUSION ABSORPTION DES HOSPICES CIVILS DE BEAUNE ET DU CENTRE HOSPITALIER DE NUIITS-SAINT-GEORGES

(rapporteur : M. SUGUENOT)

M. SUGUENOT présente le projet de fusion-absorption des Centres hospitaliers de BEAUNE et de NUIITS-SAINT-GEORGES qui nécessite une délibération de la ville siège du regroupement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de fusion-absorption des centres hospitaliers de BEAUNE et NUIITS-SAINT-GEORGES.

RAPPORT 39 – AUTORISATION DE SOLLICITER UNE PROROGATION DU DELAI DE DEPOT DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE -AD'AP-

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de solliciter auprès du Préfet une prorogation du délai de dépôt d'un Agenda D'Accessibilité Programmée -Ad'AP- de six mois,
- autorise le Maire à signer tout acte à intervenir.

Le Maire reprend l'ordre de passage des rapports inscrits à l'ordre du jour.

RAPPORT 3 – ORGANISATION DES JOURNEES DU PATRIMOINE 2015 – CONVENTION DE PARTENARIAT

(rapporteur : M. TRIFFAULT-MOREAU)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de reconduire des partenariats avec le soutien des entreprises privées locales à l'occasion de la 32^{ème} édition des Journées du Patrimoine 2015 qui auront lieu les 19 et 20 septembre 2015,
- autorise le Maire à signer les conventions à intervenir et tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

RAPPORT 4 – FONCTIONNEMENT DES ECOLES – REPARTITION DES CHARGES CONSTATEES AU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

(rapporteur : Mme RAKIC)

M. RAKIC, rapporteur, rappelle, comme chaque année, les différents cas dérogatoires ou particuliers et informe le Conseil Municipal du montant de la participation aux frais de scolarité appliquée aux communes extérieures qui autorisent la scolarisation d'enfants de leur commune dans une école beaunoise.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques et privées telle que présentée,
- autorise le Maire à signer les conventions à intervenir.

RAPPORT 5 – ORGANISATION DES SERVICES

(rapporteur : Mme RAKIC)

Le Conseil Municipal est appelé à examiner les différents points suivants concernant l'organisation des services :

❖ Mise à disposition d'ATSEM auprès de la Communauté d'Agglomération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 34 voix pour et 1 abstention

- décide que le dispositif de mise à disposition d'ATSEM de la Ville Centre auprès de la Communauté d'Agglomération dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires afin qu'elles participent à l'extension du temps périscolaire de 16h à 17h pour encadrer les enfants des écoles, ne sera pas reconduit à la rentrée scolaire prochaine.

❖ Mise à disposition de personnel auprès de l'Association Climats de BOURGOGNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 34 voix pour et 1 abstention

- approuve la reconduction de la convention de mise à disposition d'un attaché territorial à hauteur de 10% avec effet au 1er janvier 2014 pour une durée d'un an, renouvelable deux fois maximum auprès de l'association porteuse du dossier de candidature des Climats du Vignoble de Bourgogne au Patrimoine mondial de l'UNESCO,
- autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

❖ Régime indemnitaire - Mise en conformité avec la nouvelle réglementation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 34 voix pour et 1 abstention

- décide de supprimer les références à la prime de responsabilité, à la prime de service, à l'indemnité de sujétion spéciale et à la Nouvelle Bonification Indiciaire -NBI- dans le calcul du versement de l'indemnité de l'activité accessoire du Directeur Général des Services (15 % du temps d'emploi), mis par la Communauté d'Agglomération à la disposition de la Ville, pour tenir compte de la nouvelle réglementation,
- fixe sa rémunération à 943,41 € bruts,
- prend note que cette modification n'entraîne aucune charge supplémentaire pour la Ville.

❖ Protocole d'Accord sur l'Organisation du Temps de Travail - PTA - des Agents de la Ville de BEAUNE

Pour assurer une gestion harmonisée et afin d'éviter les risques de dérives au niveau du décompte des heures à prendre en compte en cas d'arrêt maladie d'agents gérés au Plan de Travail Annualisé et, par souci d'équité vis-à-vis de ceux qui bénéficient d'une durée de travail hebdomadaire fixe et d'ARTT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 34 voix pour et 1 abstention

- approuve la modification proposée au protocole d'accord sur l'organisation du temps de travail des agents municipaux adopté par délibération du 27 octobre 2011, et notamment son article 4 concernant les agents à temps complet dont le temps de travail est annualisé, à savoir :
 - retenir le principe de la mise en œuvre d'un délai de carence d'un jour avant la mise en œuvre de l'article 4 modifié, c'est-à-dire instauration du forfait à 7,25H/jour (7h15mn) au-delà d'un jour d'arrêt maladie,
 - décompte des heures réellement effectuées pour les agents à temps non-complet.
- note l'avis favorable du Comité Technique réuni le 13 avril 2015 pour une mise en application au 1^{er} juillet 2015.

❖ **Acquisition « Clé en main » d'un système de gestion informatisée du Plan de Travail Annualisé**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 34 voix pour et 1 abstention

- approuve l'acquisition, dans le cadre d'une mutualisation avec la Communauté d'Agglomération, de l'outil informatique nécessaire à la gestion du Plan de Travail Annualisé répondant aux préoccupations actuelles mais aussi capable d'évoluer et de s'adapter à de nouvelles exigences aussi bien techniques qu'organisationnelles et réglementaires,
- note que les crédits nécessaires à l'acquisition du logiciel ont été inscrits à la Décision Modificative, objet d'une délibération séparée,
- autorise le Maire à signer les documents contractuels nécessaires à la mise en place de ce nouvel outil.

RAPPORT 6 – RELATIONS CONTRACTUELLES VILLE DE BEAUNE/CCAS
(rapporteur : M. BOLZE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le renouvellement pour une durée de 4 ans de la convention de partenariat entre la Ville de BEAUNE et le Centre Communal d'Action Sociale,
- autorise le Maire à signer les documents contractuels à intervenir.

RAPPORT 7 – UNION DU COMMERCE BEAUNOIS - DEBALLAGE D'ETE ET DE FIN D'ETE - DEMANDE D'OCCUPATION GRATUITE DU DOMAINE PUBLIC
(rapporteur : M. BOLZE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accorde la gratuité du domaine public au bénéfice de tous les commerçants participant aux deux manifestations organisées par l'Union du Commerce Beaunois : le Grand Déballage d'été les 3 et 4 juillet et le Déballage de fin d'été les 28 et 29 août,

- note que les heures des agents municipaux intervenant à la préparation des différentes festivités organisées par l'UCB seront facturées, conformément à la délibération fixant les tarifs municipaux.

RAPPORT 8 – FESTIVAL SCENE D'ETE, COTE COURS- COTE JARDINS

(rapporteur : M.FALCE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Maire à programmer les animations estivales et en particulier au Parc de la Bouzaize,
- autorise le Club de l'Autrot à organiser des promenades à poney au Parc de la Bouzaize pendant les mois de juillet et août 2015,
- fixe le prix de la redevance à 10 €/jour,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

RAPPORT 9 – THEATRE MUNICIPAL –ELABORATION DU PROGRAMME 2015-2016

(rapporteur : Mme CAILLAUD)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise l'engagement d'une dépense pour établir un projet de programmation au Théâtre,
- autorise le Maire à signer les contrats de spectacles au Théâtre pour la période janvier/juin 2016,
- compte tenu de la baisse des dotations de l'Etat et de l'augmentation des prélèvements pour péréquations, et dans le cadre d'une maîtrise renforcée des charges de la Collectivité, décide par amendement du Maire, de limiter à 55 000 € la somme allouée pour engager les dépenses dans ce domaine sur le prochain exercice,
- autorise le Maire à solliciter les différentes subventions susceptibles d'alléger les dépenses de la Ville et en particulier auprès du Conseil Régional qui a mis en place un dispositif d'aide aux établissements culturels qui favorisent l'accueil de compagnies régionales.

RAPPORT 10 – VENTE D'OUVRAGES OBSOLETES APPARTENANT A LA BIBLIOTHEQUE GASPARD MONGE

(rapporteur : Mme CAILLAUD)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la vente d'ouvrages obsolètes de la Bibliothèque,
- autorise la Bibliothèque à sortir ces documents de l'inventaire,
- décide la mise en vente de ces ouvrages au prix unitaire de 1 € lors de braderies organisées par la Bibliothèque.

RAPPORT 11 – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES AMIS DU VIEUX BEAUNE POUR LA RESTAURATION D'UN DOCUMENT D'ARCHIVES

(rapporteur : Mme CAILLAUD)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise l'Association des Amis du Vieux BEAUNE à faire réaliser la restauration du plan du Monument aux Morts de BEAUNE conservé aux Archives Municipales,
- note que l'Association s'engage à confier le document à un atelier de restauration agréé présentant toutes les garanties nécessaires et qu'elle prendra à sa charge la totalité des travaux qui s'élèvent à 216 € TTC,
- autorise le Maire à signer la convention nécessaire.

RAPPORT 12 – RESTAURATION DU MONUMENT MAREY – PARTENARIAT POUR LE LANCEMENT D'UNE SOUSCRIPTION PUBLIQUE

(rapporteur : Mme CAILLAUD)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de lancer une opération de mécénat populaire grâce à un partenariat avec la Fondation du Patrimoine et l'Association des Amis de MAREY et des Musées de BEAUNE, afin de faire procéder à la restauration du monument MAREY, situé place MAREY,
- autorise la Fondation du Patrimoine à récolter les fonds dont l'intégralité des sommes rassemblées sera reversée à la Municipalité, maître d'ouvrage,
- prend acte que l'Assemblée délibérante sera amenée à engager la dépense estimée à 7 000 € TTC (sous réserve du devis final du restaurateur) lors d'un prochain Conseil, et dans l'attente de recevoir les fruits de la souscription,
- note que l'Association des Amis de MAREY et des Musées de BEAUNE se chargera d'animer la souscription,
- autorise le Maire à engager les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et à signer les conventions à intervenir.

RAPPORT 13 – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES AMIS DES TRESORS D'ART DE NOTRE DAME POUR LA RESTAURATION D'UNE ŒUVRE

(rapporteur : Mme CAILLAUD)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise l'Association des Amis des Trésors d'Art de Notre-Dame à réaliser la restauration du tableau « Saint Yves défendant les déshérités » d'Isaac Moillon installé dans la Collégiale Notre-Dame et classé au titre des Monuments Historiques,

- note que l'Association des Amis des Trésors d'Art de Notre-Dame s'engage à financer la totalité des travaux qui s'élèvent à 7 252 € TTC (sous réserve du devis final du restaurateur), la Ville quant à elle mettra en place le matériel et fournira le personnel nécessaire à la dépose et à la réinstallation de l'œuvre,
- autorise le Maire à signer la convention nécessaire.

RAPPORT 14 – PLAN DE MEDIATION AUTOUR DE LA CANDIDATURE DES CLIMATS AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO-RELATIONS CONTRACTUELLES AVEC BEAUNE VITI AGRO CAMPUS
(rapporteur : Mme CAILLAUD)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise la poursuite du partenariat entre la Ville et BEAUNE Viti-Agro Campus portant sur des actions de médiation autour de la notion de Climat et de la Bourgogne viticole,
- autorise le Maire à signer les documents contractuels à intervenir.

RAPPORT 15 – FINANCEMENT DE L'ACTIVITE DES ESPACES BEAUNOIS - DISPOSITIF REEAP
(rapporteur : Mme RAKIC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- confirme l'intérêt qu'il porte à la poursuite des actions de soutien à la parentalité dans les Espaces Beaunois,
- autorise le Maire à signer la convention type d'engagement et de financement proposée.

RAPPORT 16 – DEMANDES DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT D'ASSOCIATIONS
(rapporteur : M. GLOAGUEN)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

accorde des subventions aux Associations et Clubs sportifs suivants :

- 2 500 € à l'Association de Sauvegarde du Temple de l'Eglise Protestante Unie, pour la rénovation des vitraux, la mise en conformité du réseau d'évacuation des eaux pluviales ainsi que l'installation d'une rampe d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite,
- décide que cette subvention exceptionnelle sera versée sur présentation des factures acquittées,
- 2 000 € au Comité des Fêtes et développement de BEAUNE, pour l'organisation du Festival BEAUNE Humeur.

RAPPORT 17 – SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS BENEFICIANT DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

(rapporteur : MM. GLOAGUEN - VUITTENEZ)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'accorder une subvention exceptionnelle aux Associations qui bénéficient de la mise à disposition de personnel afin de compenser la nouvelle charge leur incombant, dans le cadre de l'application du décret du 18 juin 2008 et dont la liste est annexée à la délibération idoïne,
- décide, afin de ne pas pénaliser la trésorerie des Associations, que le titre de recettes sera émis en même temps que la mise en versement de la subvention et que le Trésorier Municipal opérera la compensation directement.

RAPPORT 18 – ORGANISATION DU FORUM DES ASSOCIATIONS 2015 CONVENTIONS DE PARTENARIATS

(rapporteur : M. GLOAGUEN)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve l'organisation de la 10^{ème} édition du Forum des Associations les 29 et 30 août prochain au Palais des Congrès,
- sollicite des partenariats auprès d'entreprises privées locales afin de soutenir l'organisation cette 10^{ème} édition,
- autorise le Maire à signer les conventions ou contrats à intervenir et tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet,

RAPPORT 19 – VIE ASSOCIATIVE – VALORISATION DES MOYENS APPORTES PAR LA VILLE EN 2014

(rapporteur : M. GLOAGUEN)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte au Maire de la présentation du bilan 2014 des avantages en nature apportés par la Ville aux Associations, dont la liste est jointe à la délibération.

RAPPORT 20 – RELATIONS CONTRACTUELLES ENTRE LA VILLE, LES ASSOCIATIONS ET D'AUTRES ORGANISMES

(rapporteur : M. GLOAGUEN)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'établir ou de renouveler les conventions de partenariat au profit des organismes et associations suivants :
 - Anim'actions pour l'organisation de deux mini-camps avec nuitées à EVELLE les 29, 30 et 31 juillet et les 19, 20 et 21 août 2015,
 - Hospices Civils de BEAUNE, dans le cadre de la Vente des Vins 2015,
 - BEAUNE Athlétisme 21, pour l'organisation du Semi-Marathon de la Vente des Vins 2015,

- Les Archers du Pays Beaunois, pour la mise à disposition de terrains au lieudit « Les longes » à la Montagne de BEAUNE, aménagés pour la pratique du tir à l'arc.
- autorise le Maire à signer les documents contractuels à intervenir.

RAPPORT 21 – CESSION LAFOUGE - HESS

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de céder, au prix de 6 900 € conformément à l'estimation de France domaines, aux Consorts LAFOUGE-HESS la parcelle CM n°109 afin de permettre la mise en conformité de leur système d'assainissement.
- décide que la prise en charge de tous les frais engendrés par ce transfert de propriété seront à la charge des acquéreurs.

RAPPORT 22 – ABANDON DE PARCELLES PAR M. NINOT

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition présentée par la SARL Immobilière CHARLES NINOT, de céder gratuitement les parcelles sises rue de Cîteaux, cadastrées section DS n° 289 et 290 pour une contenance de 166 m², conformément aux accords intervenus lors de l'instruction du permis d'aménager.

RAPPORT 23 – MODIFICATION DE L'ASSIETTE DE LA SERVITUDE DE M. PUSSET

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'apporter une modification de l'assiette de servitude accordée à M. PUSSET par délibération du 20 juin 2014, en intégrant la distinction entre la servitude de passage et la servitude de tréfonds, tenant compte de la réalisation constatée des raccordements existants aux réseaux,
- note que les autres dispositions de la délibération du 20 juin 2014 restent inchangées.

RAPPORT 24 – CONVENTION DE TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC DES VOIES ET EQUIPEMENTS COMMUNS DU LOTISSEMENT « NOUVEAU ET CIE » A CHALLENGES OUEST

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le transfert des emprises des voies et équipements communs du lotissement « NOUVEAU et Cie » sis à CHALLENGES Ouest (lotissement « du Parc »), dans le domaine public communal, dès achèvement et réception définitive de travaux,
- autorise le maire à signer la convention de transfert à intervenir.

RAPPORT 25 – INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT -ICPE- MAISON JOSEPH DROUHIN
(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- émet un avis favorable au dossier d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement -ICPE- présenté par la Maison Joseph DROUHIN,
- rappelle que cet avis est assorti des prescriptions techniques déjà énoncées dans l'autorisation d'urbanisme et reprises dans la délibération.

RAPPORT 26 – DELEGATION DE COMPETENCE "GESTION DES EAUX PLUVIALES"
(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les termes de la convention relative à l'exercice, à titre transitoire, de la compétence « gestion des eaux pluviales » à passer avec la Communauté d'Agglomération,
- à cet égard, confirme que la Collectivité s'engagera à poursuivre, en exerçant pour le compte de l'EPCI, cette compétence durant l'exercice en cours et à assurer le financement des travaux effectués sur le réseau d'eaux pluviales,
- note que la Communauté d'Agglomération assurera dès 2016 la compensation des charges auxquelles la Commune aura à faire face jusqu'au 31 décembre 2015,*
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

RAPPORT 27 – PROGRAMME DES TRAVAUX DANS LA FORET COMMUNALE
(rapporteur : M. COSTE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder à la réalisation des travaux proposés dans la forêt communale et à solliciter les subventions auprès du Conseil Régional de Bourgogne et le cas échéant au Conseil Départemental de Côte d'Or.

RAPPORT 28 – INSTALLATION D'UN RUCHER DANS UN PARC MUNICIPAL - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES PAPILLONS BLANCS
(rapporteur : M. COSTE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise l'Association Les Papillons Blancs à installer des ruches au Parc Saint Jacques dans l'espace clos situé au sud de celui,
- décide d'exonérer l'Association de la redevance d'occupation du domaine public pour cette installation,
- autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Association Les Papillons Blancs.

RAPPORT 29 – CESSIONS DE TERRAINS - ZAC PORTE DE BEAUNE

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise la cession de terrain ZAC Porte de BEAUNE au profit de La SARL « MON MILLESIME », dans les conditions suivantes :
 - prix de vente : 38 € le m²,
 - superficie exacte précisée par l'établissement d'un document de modification du parcellaire cadastral,
 - surface de plancher autorisée correspondant à 60 % de la surface cédée,
 - versement de 10 % du prix HT lors de la signature du compromis,
 - réitération par acte authentique et paiement du solde du prix à l'expiration du délai de recours des tiers sur le permis de construire délivré,
 - validité de cette offre : 12 mois à compter de la date de la délibération de l'Assemblée Municipale,
 - autorisation de l'acquéreur à déposer une demande de permis de construire avant que le transfert de propriété soit opposable aux tiers.

D'autre part, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de céder le lot n° 6a à la société FABILAU (Consorts CORNUET) avec son accord dans les mêmes conditions que celles accordées le 2 avril 2015 à la société BATIFRANC, qui s'est désistée,
- note qu'en conséquence, la Société FABILAU (Consorts CORNUET), renonce à l'acquisition du lot n° 8, ce dernier devenant ainsi disponible à la vente,
- décide d'abroger les délibérations n° 15-0283 et 15-0284 du 2 avril 2015.

RAPPORT 30 – GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE DIVERS MOBILIERS

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la création d'un groupement de commandes entre la Ville de BEAUNE, le CCAS, la Communauté d'Agglomération, et la commune d'ALOXE CORTON, en vue de l'acquisition de divers mobiliers (mobilier de bureau, mobilier de festivités et mobilier scolaire, notamment),
- approuve la désignation de la Communauté d'Agglomération comme coordonnateur du groupement qui, à ce titre, assurera la gestion de la procédure complète de passation du marché public, conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics,
- autorise le Maire à signer la convention définissant les modalités de sa mise en œuvre.

RAPPORT 31 – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DANS LE CADRE DES PRESTATIONS ENFANCE-TRAVAUX GUICHET UNIQUE ANNEXE LORRAINE

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite un fonds de concours d'un montant de 5 225 € auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud, pour la réalisation des travaux de réfection du sol et des peintures des locaux du guichet unique d'accueil à l'annexe Lorraine mis à la disposition de ses Services,

RAPPORT 32 – REGLEMENT DE LA TAXE FONCIERE PAR LA VILLE

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- prend note de l'inscription par erreur de la cote du local situé au Parc de la Bouzaize sis parcelle cadastrée BW n° 115,
- décide de régulariser la situation en remboursant à la Communauté d'Agglomération, les montants de taxe foncière acquittés entre 2008 et 2011 soit 3735 €,
- inscrit, dans le cadre de la Décision Modificative, objet d'une délibération séparée, la somme nécessaire au paiement de cette taxe pour les exercices 2012 à 2014, soit 3151 €.

RAPPORT 33 – DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – PRECISIONS

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de compléter la délibération n°14-0003 du 10 avril 2014 portant sur la délégation donnée au Maire pour la durée de son mandat pour « procéder dans les limites fixées par le Conseil Municipal à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change »,
- dans ce cadre, et compte tenu de l'évolution de la réglementation, il décide d'en préciser les limites et donne délégation au Maire pour recourir à des produits de financement qui pourront être :
 - des emprunts obligataires,
 - et/ou des emprunts classiques : taux fixe ou taux variable sans structuration,
 - et/ou des emprunts à barrière sur Euribor, Libor ou Eonia et ses dérivés.

Afin de se protéger contre d'éventuelles hausses de taux ou, au contraire, afin de profiter d'éventuelles baisses, le Maire pourra recourir aux instruments de couverture suivants :

- contrats d'échange de taux d'intérêts (SWAP)
- contrats d'accord de taux futurs (FRA)
- contrats de garantie de taux plafond (CAP)
- contrats de garantie de taux plancher (FLOOR)
- contrats de garantie de taux plancher et de taux plafond (COLLAR)

- décide que le montant maximum emprunté ne pourra dépasser la somme inscrite au budget et la durée des produits de financement ne pourra excéder 25 années,
- fixe à 7 M€ le montant maximum autorisé pour la réalisation de lignes de Trésorerie.

RAPPORT 34 – REVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix pour et 2 abstentions, M. CHAMPION ne prenant pas part au vote :

- décide de réviser l'AP/CP approuvé par délibération du 19 janvier 2015, dans les conditions mentionnées dans le rapport et reprises dans la délibération et de l'appliquer comme suit :

Intitulé de l'AP	Article budgétaire	AP	CP 2015	CP 2016
Travaux d'aménagement	23130	432 481 €	302 481 €	130 000€

RAPPORT 35 – DECISION MODIFICATIVE MOIS D'AVRIL-MAI - JUIN 2015 - REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, par 32 voix pour et 3 abstentions autorise le Maire à faire procéder à la régularisation d'opérations comptables décrites dans la délibération.

RAPPORT 36 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2014 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 34 voix pour et 1 abstention.

- approuve le Compte de gestion 2014 présenté par le Comptable Public.

RAPPORT 37 – COMPTE ADMINISTRATIF 2014

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Maire ayant quitté la salle des délibérations en laissant la présidence à Mme RAKIC, Premier Adjoint, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 31 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions

- approuve les résultats du Compte Administratif 2014 présenté par M. CHAMPION.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est levée à 21h40

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire propose de procéder à l'examen des deux questions orales posées par Mme JONDOT-PAYMAL, à l'ordre du jour de la présente séance.

➤ **1. CARRE MUSULMAN AU CIMETIERE DE BEAUNE**

Mme JONDOT souhaite connaître la position de la municipalité concernant l'éventuelle création d'un carré musulman dans le cimetière communal. Cette question lui a été adressée par l'association des Musulmans de BEAUNE.

Mme LEVIEL répond que la gestion des sépultures devient très complexe compte tenu de l'exiguïté des espaces funéraires restant disponibles.

Le Maire précise en outre, qu'il ne tient pas à la création de carrés confessionnels car il est attaché au principe de laïcité. Il s'oppose au communautarisme eu égard au contexte actuel et aux problèmes rencontrés, notamment les profanations, dans les cimetières où les secteurs confessionnels sont clairement identifiés.

Cette réponse satisfait les membres de l'opposition qui partagent cette position.

➤ **2. OUVERTURE 3EME CLASSE D'INCLUSION SCOLAIRE**

Mme JONDOT souhaite connaître la position de la municipalité concernant la création d'une 3^{ème} classe d'insertion à BEAUNE.

Mme RAKIC indique que les moyens mis en œuvre à BEAUNE sont suffisants eu égard à l'ouverture d'une classe supplémentaire dans le secteur privé.

Le Maire précise que le vrai problème est de mailler de façon plus rationnelle le territoire Sud Côte d'Or. En effet deux autres classes existent, à SEURRE et à POUILLY.

Ayant une bonne connaissance des besoins et de sa circonscription, il rappelle qu'il a proposé qu'une nouvelle classe soit ouverte entre BEAUNE et NUIST ST GEORGES afin d'éviter des déplacements inutiles aux enfants et à leurs familles. In fine c'est GEVREY-CHAMBERTIN qui a été retenue, or cette classe permet plutôt de désengorger le GRAND DIJON que le bassin beaunois et ses environs.

Une réunion a eu lieu ce jour. La municipalité est donc dans l'attente d'information de la part de l'Education Nationale. Le Maire ajoute que ce problème doit être traité de manière plus globale eu égard aux fermetures de classes annoncées à la rentrée prochaine. Cela constitue une véritable menace pour la qualité de l'enseignement public.

Affiché le 30 juin 2015

Les délibérations prises par le Conseil Municipal lors de la présente séance sont consultables à l'Hôtel de Ville. Tout renseignement peut être donné auprès de la Direction Générale des Services du lundi au vendredi de 9 H 00 – 12 H 00 / 14 H 00 – 17 H 00